



CHARTRE DE L'ABRI'CONTIER

- 1) **Le jardin est ouvert à tous les membres qui se sont acquittés de la cotisation.** Si vous ne faites pas partie de l'Abri'contier, vous pouvez venir le découvrir une 1^{ère} fois et vous inscrire par la suite.
- 2) Une personne responsable sera présente en général les mercredis ainsi que les samedis.
- 3) Pour celles et ceux qui souhaitent venir à d'autres moments, **vous devez vous annoncer** à la responsable (au 079/679.80.55), et suivre le programme affiché pour réaliser les divers travaux de jardinage.
- 4) Les membres pourront prendre des produits du jardin comme suit : la quantité d'un petit sac de l'Abri'contier, selon les fruits/légumes/fleurs de saison, en contrepartie du temps passé au jardin.
- 5) Tout ce qui est cueilli au jardin, indépendamment de la personne qui récolte, est à partager entre les membres.
- 6) Les enfants doivent être sous la responsabilité d'un adulte.
- 7) **Le jardin est un endroit d'échange :**

Ce que je peux offrir : <ul style="list-style-type: none">- réaliser les divers travaux de jardinage- apporter des graines, des plantons, etc.- proposer des conseils de jardinage- partager mes connaissances sur la nature- aider la responsable- créer des liens, discuter, échanger	Ce que je peux recevoir : <ul style="list-style-type: none">- des fruits, des légumes- un bouquet de fleurs- écouter des contes- utiliser le chemin sensoriel- jouer dans la nature- apprendre grâce aux panneaux didactiques
---	---
- 8) Je m'engage à respecter tous les points de la charte. Dans le cas contraire, l'accès au jardin ne sera plus autorisé.